



OBSERVATOIRE
DU SAHARA
ET DU SAHEL

RÉSUMÉ À L'INTENTION DES DÉCIDEURS

TERRES D'AFRIQUE : LA DÉGRADATION ET L'IMPÉRATIF DE LA GESTION DURABLE

Une approche intégrée pour protéger et restaurer nos terres

Ce résumé est réalisé avec le soutien
de l'Agence Française de Développement

RÉSUMÉ À L'INTENTION DES DÉCIDEURS

TERRES D'AFRIQUE : LA DÉGRADATION ET L'IMPÉRATIF DE LA GESTION DURABLE

Une approche intégrée pour protéger et restaurer nos terres

Avec le soutien financier de l'Agence Française de Développement (AFD)

Novembre 2024

© 2024, Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS)

ISBN : 978-9938-933-48-2

Observatoire du Sahara et du Sahel

Boulevard du Leader Yasser Arafat
BP 31 Tunis Carthage - 1080 Tunisie
Tél. : (+216) 71 206 633/634

Ce document peut être cité comme :

OSS (2024) « Terres d'Afrique : la dégradation et l'impératif de la gestion durable ». **Résumé à l'intention des décideurs « Une approche intégrée pour protéger et restaurer nos terres »**

Ce résumé à l'intention des décideurs a été produit par l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence Française de Développement (AFD).

Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité de ses auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue de l'Agence Française de Développement ou des institutions partenaires.

Crédits photos :

P4, P5, p12, p15, p16, p24 : Lilia Benzid, ©OSS

P27 : Olfa Othman, ©OSS

P17 (en haut) Leila Bennani, (en bas) Aymen Khaldi, ©OSS

TABLE DES MATIÈRES

| | | | |
|---|-----------|---|-----------|
| Préambule..... | 4 | III- Recommandations pour la restauration et la gestion durable des terres..... | 22 |
| Introduction..... | 5 | III.1- Priorité immédiate pour freiner la dégradation des terres | 22 |
| I- La dégradation des terres | 6 | III.2- Développement des compétences et promotion des innovations .. | 24 |
| I.1.- Facteurs et formes de dégradation..... | 6 | III.3- Coordination internationale et régionale | 24 |
| I.1.1- Facteurs de dégradation | 6 | III.4- Mobilisation des ressources et partenariats | 25 |
| I.1.2- Formes de dégradation..... | 6 | III.5- Valorisation des savoirs locaux et sensibilisation | 25 |
| I.2- État des lieux..... | 7 | III.6- Approche proactive basée sur la science | 26 |
| I.2.1- Evaluation de la dégradation des terres | 7 | Conclusion et appel à l'action..... | 26 |
| I.2.2-Interprétation et synthèse générale | 8 | Références bibliographiques | 28 |
| I.3- Impacts multidimensionnels..... | 10 | | |
| II- La gestion durable des terres..... | 11 | | |
| II.1- Principes de base..... | 11 | | |
| II.2- Stratégies de mise en œuvre de la GDT pour la restauration des terres dégradées | 15 | | |
| II.2.1- Interdépendance entre gestion durable et restauration des terres..... | 15 | | |
| II.2.2- Stratégies et évaluation des possibilités de restauration | 15 | | |
| II.3- Importance des savoir-faire locaux et des bonnes pratiques en matière de GDT | 17 | | |
| II.4- Efforts en matière de GDT et prérequis pour parvenir à la Neutralité en matière de Dégradation des Terres - NDT | 20 | | |
| II.4.1- Cibles et objectifs nationaux de NDT..... | 20 | | |
| II.4.2- Engagements envers la NDT en Afrique | 20 | | |
| II.4.3- Obstacles à la mise en œuvre de la GDT..... | 21 | | |
| II.4.4- Mise à l'échelle de la gestion durable des terres | 21 | | |

PRÉAMBULE

Sous l'égide de l'Agenda 2063, l'Afrique se positionne résolument sur la voie d'un développement soutenable ambitieux en intégrant la gestion durable de ses ressources naturelles comme une priorité essentielle. Cette démarche est cruciale pour répondre aux défis socio-économiques et environnementaux auxquels le continent fait face. Cependant, cet engagement se heurte à un défi majeur : la dégradation des terres, qui touche près des deux tiers des terres arables africaines, compromettant ainsi la sécurité alimentaire et la cohésion sociale du continent.

Préserver les terres n'est pas qu'une obligation environnementale; c'est une nécessité stratégique. Le secteur agricole, qui représente environ 70 % des moyens de subsistance et contribue à 35 % du PIB continental, est particulièrement vulnérable face à ce phénomène. Chaque hectare de terre dégradée affaiblit nos économies et hypothèque l'avenir des générations futures. Cette dépendance souligne la nécessité d'adopter des pratiques durables pour garantir la résilience économique et améliorer les conditions de vie des communautés.

Face à cette crise multidimensionnelle, la gestion durable des terres (GDT) devient un impératif stratégique, transcendant les considérations environnementales pour s'affirmer comme un enjeu géopolitique et économique de premier plan. Le présent résumé à l'intention des décideurs vient présenter les conclusions de l'ouvrage «Terres d'Afrique : la dégradation et l'impératif de la Gestion Durable » ainsi que des délibérations de la conférence internationale

organisée par l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), à Tunis en juin 2024. La collaboration avec des acteurs stratégiques tels que le Comité d'Orientation Stratégique (COS) de l'OSS et le Groupe africain des négociateurs sur la lutte contre la désertification, a fortement enrichi la pertinence des mesures présentées.

Plus qu'un guide pratique, ce résumé se veut un appel urgent à l'action. Il trace les grandes lignes d'un avenir où la durabilité environnementale se conjugue avec la prospérité économique, et où chaque décision politique devient un levier pour restaurer nos terres, renforcer nos communautés et offrir un héritage durable aux générations futures.



Paysage de cuirasse jouant un rôle protecteur contre l'érosion dans la zone de Niamey, Niger

INTRODUCTION

La dégradation des terres, processus complexe et insidieux, découle principalement des activités humaines et affecte profondément la biodiversité, la fertilité des sols et l'équilibre écologique. Cette dégradation, en constante accélération, met en péril la sécurité alimentaire et compromet les moyens de subsistance de populations toujours plus nombreuses. Si des phénomènes naturels peuvent y contribuer, ce sont les pratiques agricoles intensives, l'urbanisation galopante, la déforestation massive et la surexploitation des ressources hydriques qui en sont les principaux responsables. Si les tendances actuelles se poursuivent, d'ici 2050, 90 % des terres porteront l'empreinte de l'Homme, exacerbant les phénomènes météorologiques extrêmes, les migrations forcées, les conflits pour les ressources naturelles et l'instabilité sociale et politique.

Le continent africain subit de plein fouet une crise environnementale alarmante, avec près de 65% de ses terres productives déjà dégradées et 45% menacées de désertification. Ces chiffres illustrent l'ampleur des défis auxquels l'Afrique doit faire face pour protéger ses ressources naturelles essentielles. Les répercussions sont préoccupantes, avec des pertes économiques évaluées à plusieurs dizaines de milliards de dollars par an, une chute significative des rendements agricoles et une précarité croissante pour les populations rurales, dont 62% dépendent directement de ces écosystèmes fragilisés.

Incluant un ensemble de méthodes et de pratiques intégrées, durables et participatives, la gestion durable des terres est un concept large permettant d'éviter, de réduire et/ou d'inverser la dégradation des terres. Elle se positionne ainsi comme un levier stratégique incontournable pour lutter contre ce fléau planétaire. Elle permet non seulement de restaurer les terres dégradées mais aussi de renforcer la résilience des écosystèmes face aux défis climatiques et aux pressions démographiques croissantes.

Néanmoins, les efforts pour déployer efficacement des initiatives de GDT se heurtent à de nombreux obstacles, ancrés dans un cadre multidimensionnel qui englobe des réalités environnementales, socio-économiques et institutionnelles variées. L'absence de données actualisées, des méthodes d'évaluation inappropriées, une mobilisation politique inégale et un financement insuffisant représentent des défis majeurs à surmonter.

Ce document se veut un appel à l'action pour les décideurs, les incitant à adopter une approche concertée et résolue, guidée par l'indicateur 15.3.1 des Objectifs de Développement Durable (ODD). Il présente des recommandations opérationnelles pour faire face aux défis de la dégradation des terres en Afrique et met en lumière les initiatives locales et continentales, tout en soulignant l'urgence d'une action coordonnée à grande échelle pour préserver les ressources naturelles du continent et garantir un avenir durable aux générations futures.



Fixation de dunes pour contrer l'ensablement, Sud de la Tunisie

I- LA DÉGRADATION DES TERRES

I.1- FACTEURS ET FORMES DE DÉGRADATION

La dégradation des terres est un phénomène complexe qui se manifeste sous diverses formes, allant de l'érosion et de la salinisation à la perte de biodiversité et à la dégradation des sols. Ce processus s'étend à différentes échelles, des changements mineurs aux altérations majeures du paysage. Les formes de dégradation sont souvent caractérisées par des « points focaux » identifiant des composantes spécifiques des systèmes terrestres, telles que les sols, l'eau et le biote (la composante vivante de la Terre). Cette dégradation résulte d'interactions dynamiques entre des facteurs biophysiques et socio-économiques, avec des origines tant naturelles qu'anthropiques, souvent difficiles à dissocier. La désertification ne peut pas être attribuée à un facteur unique; au contraire, elle est l'interaction entre les processus naturels et les activités humaines qui jouent un rôle déterminant. Bien que les phénomènes naturels puissent être sporadiques, leur impact est amplifié par des facteurs tels que le changement climatique, qui agit comme un catalyseur de la dégradation des terres. Une fois engagé, ce processus entraîne des effets en cascade qui affectent d'autres composantes des systèmes terrestres. En retour, la dégradation des terres diminue la capacité des écosystèmes à stocker le carbone, concourant ainsi au dérèglement climatique. Cette relation bidirectionnelle souligne la nécessité d'une approche globale pour comprendre et atténuer les effets néfastes du changement environnemental.

I.1.1- FACTEURS DE DÉGRADATION

La dégradation des terres liée au climat inclut les changements progressifs de température, de précipitations et de vents, ainsi que l'intensification des événements extrêmes (cyclones, tempêtes de sable, etc.). Ces évolutions climatiques modifient la végétation, déclenchent l'érosion des sols et impactent la couverture végétale, qui est un élément clé pour limiter les érosions hydrique et éolienne. Les facteurs comme la pluie, le vent et l'élévation du niveau de la mer contribuent également à l'érosion, particulièrement dans les zones côtières. Ces effets peuvent être aggravés par des conditions naturelles telles que l'aridité ou l'absence de végétation.

À ces facteurs climatiques s'ajoutent les facteurs anthropiques, qui exercent une pression significative sur les terres et contribuent de manière tout aussi déterminante à leur dégradation. En Afrique, la dégradation des terres est largement due aux activités humaines, allant de la conversion des terres et de l'exploitation minière à l'échelle locale, aux effets globaux du changement climatique. La croissance démographique rapide, avec une population prévue à 2,4 milliards d'ici 2050 (Nations Unies, 2024), intensifie la pression sur les terres, entraînant des pratiques agricoles et d'élevage intensives qui réduisent la fertilité des sols. Les pratiques agricoles non durables, l'urbanisation rapide, l'abandon des terres et les migrations exacerbent l'érosion, l'acidification et la perte de qualité des sols. L'urbanisation, souvent mal planifiée, favorise l'étalement urbain, la perte de couverture végétale, et expose les sols à une dégradation accrue.

I.1.2- FORMES DE DÉGRADATION

La dégradation des terres se manifeste sous plusieurs formes, affectant les composantes essentielles des écosystèmes, notamment l'eau, le sol et le vivant. Concernant l'eau, les phénomènes tels que l'engorgement, l'assèchement des eaux continentales et les inondations entraînent une dégradation des ressources hydriques, perturbant l'équilibre écologique. Pour ce qui est des sols, plusieurs types de dégradation peuvent être observés, notamment l'érosion (hydrique, éolienne et côtière), ainsi que des processus de salinisation et d'acidification. Ces facteurs entraînent également la pollution des sols, leur imperméabilité, la perte de biodiversité, ainsi qu'un appauvrissement en nutriments et en matière organique. Enfin, la dégradation du biote est marquée par l'expansion des espèces ligneuses, la perte de biodiversité et l'accroissement des feux de végétation. D'autres menaces incluent la destruction des croûtes biologiques du sol, l'invasion d'espèces nuisibles et les flambées de ravageurs, qui perturbent davantage les écosystèmes et compromettent leur résilience. Ensemble, ces formes de dégradation des terres soulignent l'urgence de mettre en pratique des mesures de gestion durable des ressources pour préserver la santé des écosystèmes.

1.2- ÉTAT DES LIEUX

L'Afrique a souvent été associée à des images apocalyptiques de sécheresse et de dégradation des terres. Bien que certaines de ces représentations puissent être plus proches du cliché que de la réalité, les propagations tentaculaires de la dégradation et de la désertification suscite des inquiétudes sérieuses quant à l'avenir du continent.

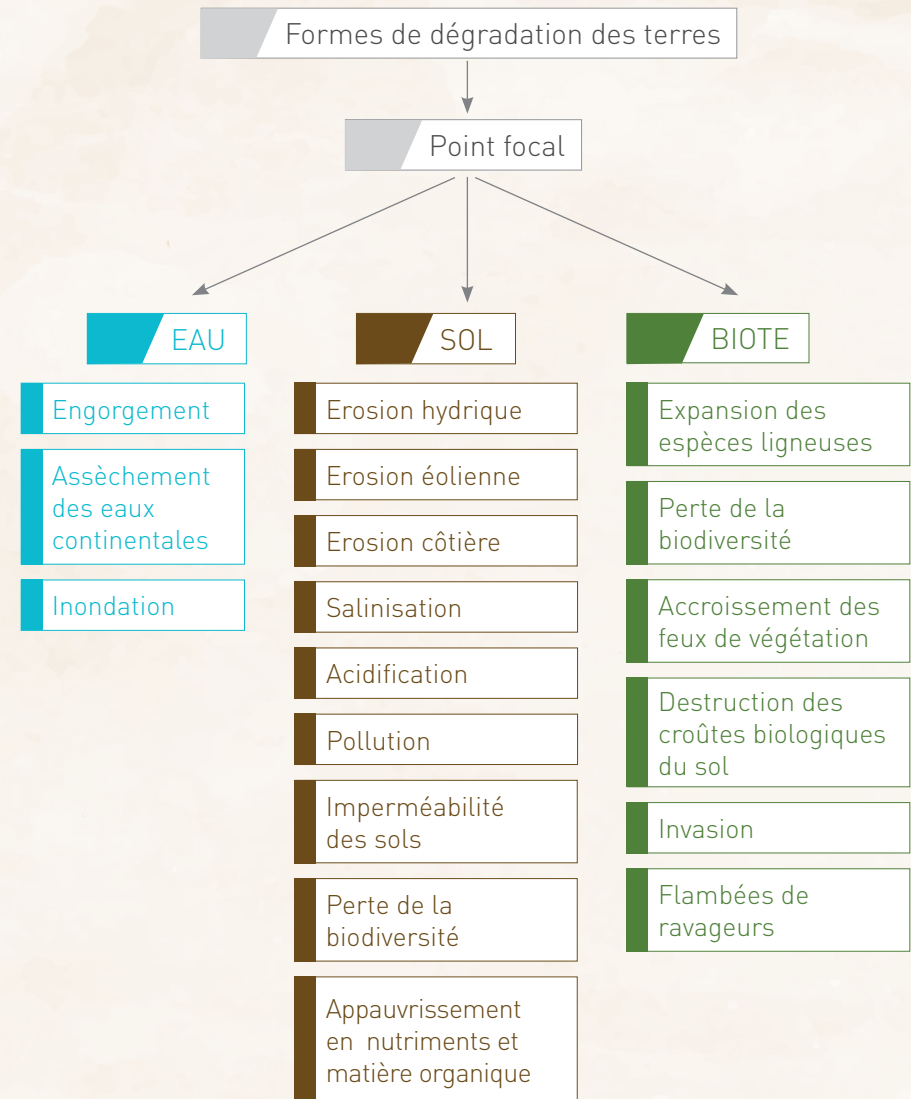
En réponse à ces préoccupations, la communauté internationale s'est mobilisée pour évaluer rigoureusement l'étendue et la gravité de cette dégradation, anticiper et mettre en place des solutions efficaces de prévention, de conservation et de restauration.

La littérature présente un large éventail de données et d'informations sur les aspects liés à la dégradation des terres, bien qu'une disparité importante persiste entre les chiffres disponibles. Dans le but de surmonter cette hétérogénéité, la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CNULCD) a établi un cadre évolutif visant à harmoniser le suivi et l'évaluation de la dégradation des terres. Ce cadre, qui s'inscrit dans l'Objectif de Développement Durable (ODD) 15.3, vise à atteindre la Neutralité en matière de Dégradation des Terres (NDT). Il repose sur l'indicateur 15.3.1, dont l'objectif est de mesurer la proportion de terres dégradées par rapport à la superficie totale des terres.

1.2.1- ÉVALUATION DE LA DÉGRADATION DES TERRES

Pour identifier les zones où la dégradation se manifeste, la CNULCD recommande l'usage de trois variables essentielles, sélectionnées pour leur capacité à refléter les services écologiques rendus par le capital naturel terrestre. Ces sous-indicateurs permettent une mesure plus cohérente et standardisée de l'état des terres :

1. Une variable « transformationnelle » - **le changement de la couverture terrestre** ;
2. Une variable écologique « rapide » - **la dynamique de la productivité des terres** ;
3. Une variable écologique « lente » - **les stocks de carbone organique du sol.**



Formes de dégradation des terres ; adaptation inspirée de Olsson et al., 2019

Le cadre de rapportage sur l'indicateur ODD 15.3.1 proposé par la CNULCD repose sur l'utilisation des données satellitaires issues des sources internationales et disponibles gratuitement à des résolutions basses et moyennes, tout en recommandant aux Parties à la Convention d'utiliser des données plus fines aux échelles nationale et locale. Ainsi, la précision de l'indicateur ODD 15.3.1 est dépendante de la précision et de la qualité des données utilisées en entrée.

En Afrique, les données satellitaires à basse/moyenne résolution spatiale préconisées pour le calcul de l'indicateur ODD 15.3.1 ne permettent pas de capturer une image précise des pertes et des gains de la végétation et des services écosystémiques, et ainsi le lien intrinsèque avec la dégradation/restauration des terres.

Face à la complexité inhérente à l'évaluation de la dégradation des terres, l'Observatoire du Sahara et du Sahel a engagé une réflexion en collaboration avec l'Union Africaine, des instances internationales, notamment la CNULCD et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), ainsi que des institutions sous-régionales telles que le Comité permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), la Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS), le Centre de Prévisions et d'Applications Climatiques de l'IGAD (ICPAC), et le Centre Régional de Cartographie des Ressources pour le Développement (RCMRD). D'autres institutions nationales et centres de recherche ont également participé à cette initiative, visant à améliorer le processus de rapportage de l'indicateur ODD 15.3.1, dans le cadre d'une approche multi-échelle qui consiste à :

- Accompagner les pays à travers des projets d'appui au processus de rapportage ;
- Intégrer les données à haute résolution spatiale dans l'évaluation des sous-indicateurs ODD 15.3.1, à savoir les données à 30m de résolution spatiale au lieu des données utilisées actuellement par défaut (300m – 1km) par les pays africains ;
- Intégrer les données à très haute résolution spatiale pour caractériser l'état de la dégradation/restauration des terres dans les îles ;
- Sensibiliser sur les enjeux liés à la dégradation des terres.

Cette approche a abouti à la réalisation d'un kit d'indicateurs amélioré intégrant :

- La production de cartes d'occupation du sol, couvrant l'Afrique, à partir des données Landsat pour les années de référence 2000, 2015 et 2021 ;
- L'évaluation de la productivité des terres en utilisant les données Landsat à 30 m de résolution spatiale ;
- L'estimation du stock de carbone à partir de données d'occupation du sol plus précises produites par l'OSS.

« Cet engagement de l'OSS s'inscrit dans le cadre de l'appui aux pays africains et vise à promouvoir l'utilisation des données satellitaires plus fines pour le rapportage, tout en assurant un appui au renforcement technique et institutionnel pour l'atteinte de la NDT. »

En attente de la validation de ce kit par les instances sous-régionales et nationales africaines dans un processus participatif et collaboratif, les résultats préliminaires montrent une première image précise de la dégradation des terres, globalement alignée avec les rapports nationaux.

1.2.2- INTERPRÉTATION ET SYNTHÈSE GÉNÉRALE

Due à des facteurs comme la surexploitation, le surpâturage, le déboisement et une irrigation inefficace, la dégradation des terres représente une menace complexe pour les moyens de subsistance, nécessitant une évaluation précise de son ampleur, de sa gravité, et de son évolution. Bien que les méthodes d'évaluation varient selon les contextes, il n'existe pas de consensus sur une approche unique. Les indicateurs actuels, comme l'ODD 15.3.1, sont limités en ne distinguant que les terres « dégradées » ou « non dégradées », ce qui requiert des données de haute résolution pour saisir les spécificités des paysages agricoles fragmentés, notamment en Afrique.

AFRIQUE DU NORD

Zones arides, semi-arides et subhumides sèches

L'Afrique du Nord est confrontée au changement climatique se traduisant par l'irrégularité des précipitations et la sécheresse. La combinaison des feux de forêt, les extensions agricole et urbaine au détriment des forêts et des zones protégées, l'érosion hydrique et éolienne avec la croissance démographique qui conditionne une pression supplémentaire sur les ressources naturelles, les pratiques humaines et des techniques agricoles inappropriées, représente les principales causes engendrant la dégradation des terres.

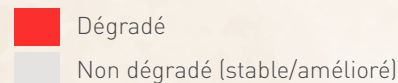
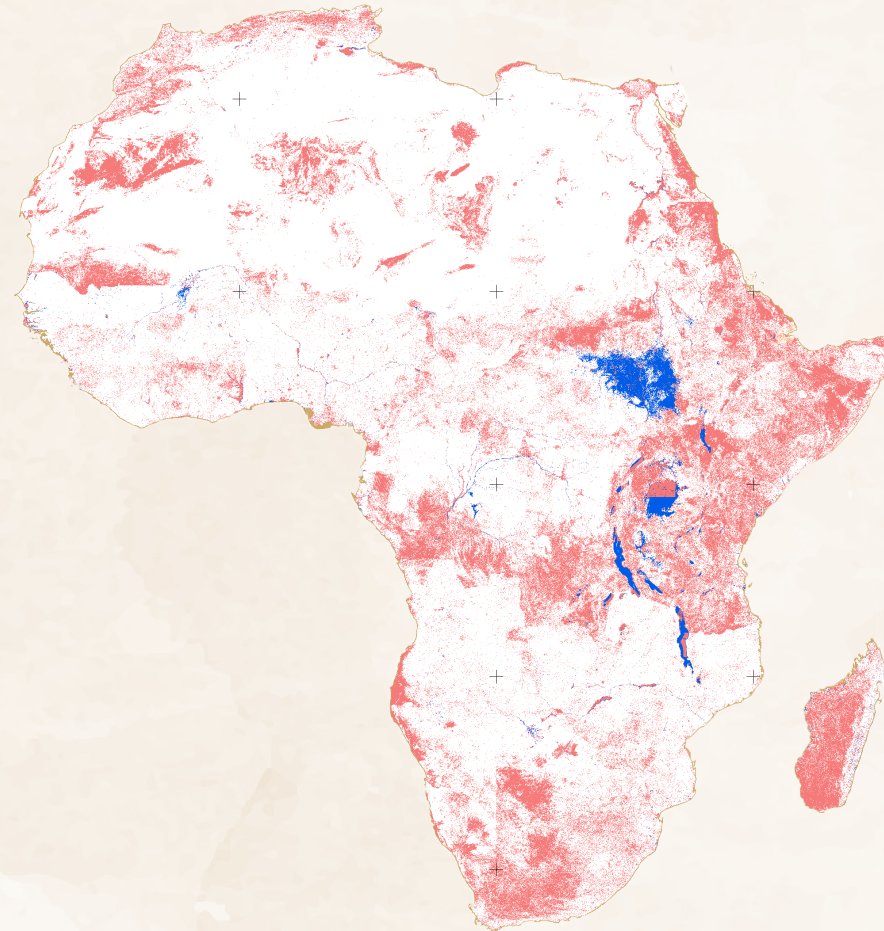
AFRIQUE DE L'OUEST

Zones des grands fleuves

Localisé dans la zone des grands fleuves, le bassin du Niger est confronté à de multiples menaces de dégradation d'origines climatique et anthropique. Une des problématiques majeures du fleuve est l'ensablement causé, d'une part, par l'érosion hydrique et éolienne (formes les plus fréquentes au Sahel) et, d'autre part, par la sécheresse, la désertification et la pression de l'Homme et du bétail sur l'environnement. Diverses régions de la zone sont confrontées à la désertification, à l'aridité et aux fortes précipitations torrentielles causant, entre autres, une érosion ravinante qui menace les habitations et les terres arables.

AFRIQUE AUSTRALE

Trois problèmes majeurs de dégradation menacent les terres de l'Afrique australe : la déforestation, les espèces invasives et l'empiètement d'espèces ligneuses (dans les savanes, les prairies et les zones boisées). Ces problématiques sont exacerbées par des facteurs croisés, notamment le changement climatique et les activités anthropiques telles que la production du bois de charbon. L'Afrique du Sud, l'Angola et la Namibie sont confrontés au risque d'élévation du niveau de la mer et d'érosion côtière.



Carte de la dégradation des terres en Afrique, basée sur l'indicateur ODD 15.3.1 (OSS, 2024)

AFRIQUE DE L'EST

Corne de l'Afrique

Deux facteurs majeurs sont responsables de la dégradation des terres dans la corne de l'Afrique : le changement climatique, en particulier la sécheresse, et les activités humaines, les conflits et la migration notamment, ayant entraîné des modifications dans l'utilisation et la couverture des terres. La croissance rapide de la population, qui a plus que doublé depuis les années 1960, a considérablement contribué à cette dégradation à cause du défrichement croissant des terres au profit de l'agriculture et de la déforestation pour la construction et le chauffage. De plus, la Corne de l'Afrique abrite les plus grands groupes d'éleveurs au monde, ce qui, combiné à une population et un cheptel de bétail en croissance, et des sécheresses plus longues et plus fréquentes, a entraîné des problèmes de surpâturage et de pénurie de pâturages de qualité.

AFRIQUE CENTRALE

Bassin du Congo

Le bassin du Congo se distingue du reste de l'Afrique par ses forêts tropicales ; des forêts qui sont confrontées à une dégradation considérable. La déforestation dont souffre la région est la conséquence de l'expansion des activités de subsistance (agriculture, production de charbon de bois et la pratique du brûlis) en premier lieu, suivie par la croissance démographique et l'urbanisation accélérée.

L'exploitation minière est aussi une cause de déforestation dans la région du bassin du Congo qui abrite des activités anthropiques considérables où les terres arables ont remplacé les forêts.

Les défis de mesure incluent l'utilisation d'indices de végétation comme substituts de productivité, souvent inadaptes dans les zones arides, ainsi que le besoin de meilleures données pour estimer les stocks de carbone des sols. Actuellement, la meilleure approche combine les données d'observation de la terre (OT), l'expertise locale et les spécificités nationales pour évaluer efficacement la dégradation des terres et orienter les décisions en matière de restauration. En Afrique, le développement d'un kit d'indicateurs de suivi devrait rester un processus adaptatif, intégrant des indicateurs supplémentaires, tels que l'érosion et les zones touchées par le feu, pour mieux comprendre la complexité de la dégradation des terres.

La carte ci-dessus, réalisée par l'OSS en 2024, permet de donner un aperçu général sur l'état de la dégradation en Afrique. Elle résume également les principales causes de ce phénomène dans chaque sous-région du continent.

1.3- IMPACTS MULTIDIMENSIONNELS

La dégradation des terres freine considérablement le développement durable du continent africain. Ses répercussions, à divers échelons, génèrent des impacts économiques, sociaux et environnementaux qui compromettent la qualité de vie des populations africaines.

L'économie : À l'échelle mondiale, la dégradation des terres affecte environ 3,2 milliards de personnes et engendre une perte annuelle d'environ 300 milliards de dollars US. Avec des pertes économiques significatives de 7 USD/ha pour les pâturages, 38 USD/ha pour les cultures pluviales et 250 USD/ha pour les cultures irriguées, elle représente un problème préoccupant pour l'Afrique. En effet, 70 % de la population dépend de l'agriculture, qui contribue à hauteur de 35 % au PIB. En Afrique subsaharienne, 65 % des terres productives sont affectées, touchant environ 485 millions de personnes. Cette région représente 22 % du coût global de la dégradation, soit 66 milliards de dollars US.

Cette situation s'accompagne d'une aggravation de la pauvreté, touchant particulièrement les populations vulnérables, avec des taux d'appauvrissement rural atteignant jusqu'à 54,7 % dans certaines régions.

L'absence de mesures appropriées face à ce phénomène insidieux et complexe pourrait entraîner des pertes économiques estimées à 4 600

milliards de dollars US d'ici 2030, soulignant ainsi l'urgence d'une réaction rapide. En revanche, des investissements ciblés dans la gestion durable des terres pourraient générer jusqu'à 2 830 milliards de dollars US, transformant cette crise en une réelle opportunité pour un développement durable (ELD Initiative, 2015).

La sécurité alimentaire : L'état actuel des terres en Afrique représente une menace pesante pour la sécurité alimentaire en Afrique, mettant en péril la capacité du continent à nourrir une population en forte croissance. Les rendements des cultures de base, telles que le maïs, le sorgho et le mil, ont chuté de 20 à 50 % au cours des dernières décennies, une tendance alarmante à l'approche d'une population prévue de 2,4 milliards d'habitants d'ici 2050.

Cette crise ne se limite pas à une simple diminution de la quantité de nourriture produite ; elle compromet également la qualité nutritionnelle des aliments disponibles. Par ailleurs, l'érosion de la diversité alimentaire et des savoirs traditionnels agricoles aggrave davantage l'insécurité alimentaire, laissant les communautés vulnérables face à des difficultés croissantes pour accéder à une alimentation suffisante et nutritive. Sans des actions immédiates et efficaces, l'Afrique va droit vers une crise alimentaire majeure.

La santé publique : La pollution des sols et de l'eau, exacerbée par la conversion des forêts en terres agricoles et les activités minières, entraîne une contamination des ressources naturelles, causant chaque année des milliers de décès prématurés en raison de maladies respiratoires aggravées par les tempêtes de poussière. Par ailleurs, la dégradation des terres impacte la santé mentale, compromettant le bien-être psychologique des communautés, en particulier dans les zones rurales où les modes de vie sont étroitement liés à la santé de l'environnement. Sans action immédiate, cette crise menace la qualité de vie de millions de personnes.

La stabilité sociale : Environ 10 millions de personnes ont été déplacées au cours de la dernière décennie en raison de la dégradation environnementale, exacerbant les tensions entre communautés et alimentant la pauvreté et l'insécurité. Cette situation agit comme un catalyseur de conflits violents, en particulier dans les zones où les institutions sont fragiles et incapables de gérer pacifiquement les désaccords liés aux ressources limitées.

Les périodes de sécheresse et la rareté des ressources naturelles augmentent le risque de conflits, illustré par les tensions croissantes entre communautés pastorales et agricoles. De surcroît, la dégradation des terres contribue à des migrations internes, alors que les individus cherchent de nouvelles opportunités face à des conditions économiques précaires. Sans intervention rapide, ces dynamiques menacent la paix et la sécurité des populations. (OIM, 2009).

Les services écosystémiques : Le phénomène de dégradation des terres entraîne une diminution des services écosystémiques essentiels, mettant en péril la survie humaine et la durabilité environnementale. L'érosion de la biodiversité, caractérisée par un déclin rapide des espèces, fragilise les écosystèmes africains, qui abritent 25 % de la biodiversité mondiale. La déforestation, la fragmentation des habitats et la désertification menacent des espèces endémiques, dont certaines demeurent encore mal connues. Cette perte de biodiversité affecte des services vitaux tels que la pollinisation des cultures, la régulation des maladies, la purification de l'eau et la séquestration du carbone. De plus, les écosystèmes dégradés sont moins résilients face au changement climatique ce qui accroît la vulnérabilité des communautés dépendantes de ces ressources (IPBES, 2018).

II- LA GESTION DURABLE DES TERRES

Les répercussions de la dégradation des terres sur la qualité de vie des populations et les coûts significatifs pour les économies africaines soulignent l'urgence de s'attaquer à ce problème. Selon la CNULCD, la lutte contre la dégradation des terres englobe les activités visant à la mise en valeur intégrée des terres pour un développement durable. Cela inclut : (i) la prévention et/ou la réduction de la dégradation des terres, (ii) la remise en état des terres partiellement dégradées, et (iii) la restauration des terres dégradées. Dans cette lutte, la gestion durable des terres apparaît comme une solution clé pour inverser les tendances de dégradation. Elle est aujourd'hui une priorité pour de nombreux gouvernements, organisations internationales et acteurs de la société civile. La GDT ne se limite pas à une méthode unique, mais inclut un ensemble de méthodes, stratégies et pratiques intégrées, durables et participatives. Elle représente un concept large permettant d'éviter, de réduire et/ou d'inverser la dégradation des

terres (Critchley et al., 2021 ; Sanz et al., 2017). La définition de la GDT adoptée ici inclut ainsi le concept de la restauration des terres dégradées. Ces notions-clés sont promues par la CNULCD et d'autres Institutions et Initiatives en vue d'atteindre la Neutralité en matière de Dégradation des Terres.

II.1- PRINCIPES DE BASE

Le recours aux pratiques de GDT et leur mise à l'échelle en Afrique visent à maintenir et améliorer les moyens de subsistance tout en protégeant les ressources naturelles et les fonctions écosystémiques. De plus, la GDT peut générer divers avantages simultanés, tels que l'atténuation du changement climatique par l'accumulation de matières organiques dans le sol et la végétation, l'adaptation à celui-ci, en développant des systèmes capables d'amortir la variabilité et les chocs, la résilience et la réduction des risques de catastrophe, l'amélioration de la fonction hydrologique des terres, le rétablissement de la biodiversité et l'augmentation de la production (Critchley et al., 2021). En effet, de nombreuses pratiques de GDT permettent de s'attaquer à la fois aux causes et aux conséquences de la dégradation des terres, de la désertification et du changement climatique (Sanz et al., 2017).

Parmi ces pratiques figurent des mesures structurelles telles que les barrières transversales, des solutions agronomiques comme le paillage du sol, des interventions végétales telles que l'agroforesterie, ainsi que des stratégies de gestion pour le pâturage et la protection des tourbières. Les pratiques de GDT comprennent à la fois des approches et des technologies (WOCAT).

Plusieurs groupes de technologies ont été repérés sur la base d'initiatives et de bases de données telles que Le Panorama mondial des approches et des technologies de conservation - WOCAT, TerraAfrica, le World Bank SLM Source Book, la Climate Smart Agriculture de la FAO et les rapports d'évaluation du GIEC. Ils offrent une richesse d'informations sur la manière d'appliquer et d'adapter les technologies pour répondre à divers besoins (Sanz et al., 2017). Après avoir compulsé des documents produits par des institutions de référence telles que la CNULCD, WOCAT et la FAO, l'OSS propose une sélection des groupes de technologies les plus significatifs et les plus adaptés aux besoins de l'Afrique (Tableau 1).

Technologie de GDT : pratique physique de gestion des terres qui contrôle la dégradation des sols et améliore la productivité des terres et/ou d'autres services écosystémiques. Une technologie consiste en une ou plusieurs mesures, telles que des mesures agronomiques, végétales (biologiques), structurelles et de gestion.

Approche de GDT : définit les façons et les moyens employés pour promouvoir et mettre en œuvre une ou plusieurs technologies de GDT, y compris le soutien technique et matériel, la participation et le rôle des parties prenantes. Une approche peut se référer à un projet/programme ou à des activités initiées par les exploitants des terres eux-mêmes.

Source, WOCAT

**Valeur économique et écologique
d'une espèce envahissante, le Typha au Bénin**



Tableau 1 : Les principaux groupes de technologies de GDT en Afrique (OSS, 2024)

| Principaux groupes de technologies de GDT | Définition et principes | Applicabilité |
|--|--|--|
| La gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS) | Vise à gérer les sols en combinant les différentes méthodes d'amendement et de conservation des eaux et des sols. Elle est fondée sur trois principes : maximiser l'utilisation des sources organiques d'engrais, minimiser les pertes en éléments nutritifs, et utiliser judicieusement les engrais minéraux en fonction des besoins et des disponibilités économiques. | Nécessaire dans les zones dont les sols ont une fertilité faible ou rapidement décroissante. En raison de la grande variété des techniques de GIFS, il n'y a pas de restriction climatique spécifique pour leur application, à part dans les zones arides où l'eau est toujours un facteur limitant. La GIFS est particulièrement appropriée dans les systèmes mixtes de culture et d'élevage. |
| La perturbation minimale du sol | Se réfère à la culture sans labour ou à faible perturbation du sol, seulement en petites bandes et/ou à faible profondeur et au semis direct (WOCAT, 2016). Il s'agit d'un système d'exploitation agricole qui conserve, améliore et rend plus efficace l'utilisation des ressources naturelles. Les pratiques avérées conservent le sol, mais également son humidité et piègent le carbone (FAO). | Fonctionne pour une vaste gamme de cultures vivrières et commerciales. Elle est adaptée à une variété de zones agroécologiques et de systèmes d'exploitation agricole : régions à pluviométrie faible ou élevée ; sols dégradés ; systèmes de cultures multiples et systèmes avec pénuries de main-d'œuvre ou à faibles intrants externes. Elle a un bon potentiel de diffusion dans les environnements arides en raison de sa capacité à économiser l'eau. |
| L'agroforesterie | Intègre l'utilisation des plantes ligneuses pérennes aux cultures agricoles et/ou à l'élevage pour une variété de bénéfices et de services, incluant une meilleure utilisation des ressources en eau et en sols, des multiples combustibles, des ressources alimentaires et fourragères et de l'habitat pour les espèces associées. | Adaptée aux zones arides souffrant de vents violents et d'érosion éolienne, et aux sols peu fertiles (systèmes de parcs, cultures intercalaires, brise-vent). Les systèmes multi-étages sont appropriés pour des zones avec des pluies excessives induisant une érosion hydrique, un compactage des sols, des intrants coûteux (engrais), une prolifération de ravageurs et de maladies. L'étendue et les formes d'agroforesterie pratiquées diffèrent selon les pays. |

| Principaux groupes de technologies de GDT | Définition et principes | Applicabilité |
|---|---|--|
| <p>La gestion de la pression de pâturage</p> | <p>Concerne le pâturage sur des prairies naturelles ou semi-naturelles, ainsi que sur des prairies avec des arbres et/ou des forêts claires. Ces pratiques offrent des stratégies de conservation ou d'amélioration de l'herbe indigène, d'amélioration de la production de fourrage, de restauration de la quantité et de la qualité du sol, de l'amélioration des communautés végétales et de la réduction des coûts d'exploitation globaux.</p> <p>Des exemples de ces pratiques incluent la mise en défens, la bourgouculture et la transhumance.</p> | <p>Adaptée aux terres arides où la productivité est relativement faible en raison de l'aridité, de l'altitude, de la température ou d'une combinaison de ces facteurs.</p> |
| <p>La gestion de l'eau</p> | <p>Vise à promouvoir l'utilisation efficace des ressources en eau, y compris les eaux souterraines, de surface et de pluie, et à les protéger de la pollution et de la surexploitation.</p> <p>Cela implique également l'élimination de l'excès d'eau de la surface du sol ou de la zone racinaire/drainage, l'utilisation de systèmes d'irrigation durables et la collecte de l'eau.</p> <p>La collecte des eaux de pluie, la gestion de l'irrigation à petite échelle (par les petits exploitants) en sont des exemples.</p> | <p>Peut être appliquée aux types d'utilisation des terres où les ressources en eau sont présentes, comme les terres cultivées et les forêts/terres boisées et ce, de différentes manières, en fonction de l'objectif global de la GDT.</p> |

II.2- STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE DE LA GDT POUR LA RESTAURATION DES TERRES DÉGRADÉES

II.2.1- INTERDÉPENDANCE ENTRE GESTION DURABLE ET RESTAURATION DES TERRES

Globalement, la GDT et la restauration des terres sont deux notions interdépendantes et indissociables. La restauration des terres est l'un des outils qui peuvent être utilisés pour parvenir à la GDT, car elle peut contribuer à améliorer la productivité à long terme et la durabilité des systèmes d'utilisation des terres. Essentielle à la restauration des écosystèmes terrestres, elle est au cœur du maintien ou du rétablissement de la vie dans les terres. Lorsqu'elles sont appliquées sur des terres productives, les pratiques appropriées de GDT peuvent conduire à des rendements plus élevés et plus stables.

Le rôle de la GDT dans les efforts de restauration s'inscrit principalement dans le contexte de la réalisation d'un monde neutre en matière de dégradation des terres d'ici 2030. Elle ne peut toutefois avoir un impact significatif sur la restauration des écosystèmes que si elle se répand largement, couvrant une masse critique de terres et de personnes, et si les pratiques introduites sont maintenues et adaptées au fil du temps. Une combinaison de pratiques de GDT est nécessaire pour obtenir des résultats (Critchley et al., 2021).

La restauration comprend un large éventail d'interventions de gestion des terres, allant de la réduction des impacts sociétaux dans les paysages de production, au rétablissement complet des écosystèmes indigènes. Parmi les exemples de restauration des écosystèmes, citons la gestion de l'agriculture pour réduire l'érosion des sols, l'installation de voies vertes urbaines et l'assainissement des sols contaminés par les mines (PNUE, 2021).

La restauration peut être active, grâce à la plantation d'espèces autochtones ou de mélanges d'espèces autochtones et non autochtones, et grâce à la régénération naturelle assistée. Elle peut également être passive, par la

suppression des causes de dégradation pour permettre ou encourager la régénération naturelle. Par exemple, divers modes et traitements sylvicoles peuvent être appliqués sous la grande enseigne de la restauration.

II.2.2- STRATÉGIES ET ÉVALUATION DES POSSIBILITÉS DE RESTAURATION

La première étape d'un programme de restauration d'écosystème consiste à analyser l'état de départ, y compris le niveau de dégradation. À ce stade, il est crucial de déterminer l'écosystème de référence qui guidera les interventions de restauration. Cet écosystème de référence (ou cible de la restauration), est établi principalement à partir de données spatiales et de techniques participatives (Gann et al., 2019).

Ensuite, pour identifier la dynamique de la dégradation et évaluer à la fois son ampleur ainsi que les progrès réalisés dans la restauration du site, il est nécessaire de développer un modèle de référence. En effet, la dégradation et la restauration sont des concepts relatifs. Les questions à poser sont : « Dégradé par rapport à quoi ? » et « Restauré vers quoi ? » (IPBES, 2018). Le modèle de référence permet de décrire l'écosystème à l'aide d'indicateurs mesurables, facilitant ainsi la comparaison avec le site à restaurer (Gann et al., 2019).



Technique des jessours, Tunisie

Les étapes qui composent le processus d'identification d'un modèle de référence sont (Durbecq, 2020) :

- **Créer** la limite d'une zone géographique dans laquelle se trouvent des types d'habitats similaires aux sites de restauration ;
- **Identifier** les facteurs environnementaux structurant les communautés non dégradées dans cette zone géographique ;
- **Comparer** les facteurs environnementaux entre les sites non dégradés et les sites dégradés ;
- **Sélectionner** les sites non dégradés les plus similaires aux sites de restauration en termes de facteurs environnementaux et les utiliser comme sites de référence.

Les considérations à prendre en compte pour un programme de restauration sont (Gann et al., 2019):

- **Inclure** une mosaïque d'écosystèmes si le site est grand ou si sa topographie est variée ;
- **Utiliser** plusieurs références pour refléter la dynamique de l'écosystème ou les changements prévus dans le temps, notamment pour les écosystèmes à la dynamique complexe qui peuvent avoir besoin de plusieurs modèles décrivant les différents résultats possibles de la restauration ;
- **Ajuster** le modèle de référence au fil du temps en fonction des résultats de surveillance du programme.

L'évaluation du potentiel de restauration implique l'identification des éléments suivants : le besoin écologique, le degré de dégradation ou le statut de risque de l'écosystème, le besoin social, les types d'interventions potentielles de restauration, le coût et les avantages économiques, ainsi que les limites et opportunités juridiques, institutionnelles, politiques et financières (UICN & WRI, 2014).



Mise en défens, une technique de gestion et de conservation, El Mahbess, Tunisie

Enfin, la mise en œuvre d'un plan de restauration des terres consiste à identifier les interventions les plus appropriées pour mener à bien la restauration. Ces interventions seront basées sur les contributions des parties prenantes, la pertinence écologique, les exigences et les contraintes légales, réglementaires et de gouvernance, ainsi que l'échelle et le rapport coût-efficacité (PNUE, 2021 ; CDB et SER, 2019).

II.3- IMPORTANCE DES SAVOIR-FAIRE LOCAUX ET DES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE GDT

Au fil des siècles, les peuples du continent africain ont développé des savoir-faire locaux pour s'adapter aux différentes formes de dégradation des terres et assurer la gestion durable de leurs ressources. La richesse de ces savoir-faire locaux et la diversité du patrimoine culturel de l'Afrique, étroitement liées à l'environnement naturel, constituent un atout stratégique pour le développement durable du continent.

Les pratiques traditionnelles qui contribuent à la GDT varient d'une région à une autre et changent en fonction de la richesse écosystémique, de la diversité des conditions agroécologiques et des besoins spécifiques de la zone.

Au Sahel, les pays ont adopté depuis longtemps des savoir-faire locaux pertinents afin de conserver la fertilité des sols, optimiser la productivité et protéger les cultures. Parmi ces pratiques, figurent l'assolement, la jachère, la conservation des bonnes semences, l'utilisation des déchets des caprins comme fertilisant, le suivi des saisons et des types de sols pour la bonne répartition des cultures, etc. (OSS, 2017).

Les populations locales utilisent également des techniques de réhabilitation des sols développées pour les zones sèches, telles que le zaï (petites fosses pour capter l'eau et enrichir le sol), les diguettes en pierres, le paillage, le parcage, la fenaison, l'association culturale/rotation, etc.

Plusieurs de ces techniques traditionnelles ont eu du succès et ont fait leurs preuves en Afrique et peuvent constituer des composantes importantes de la stratégie d'adaptation au changement climatique des petits exploitants agricoles (IIED, 2011).



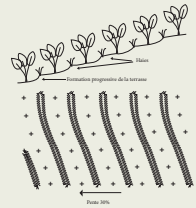
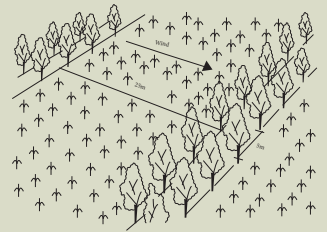
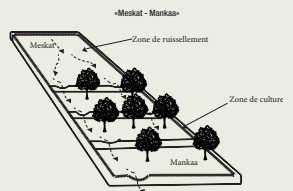
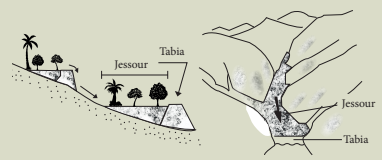
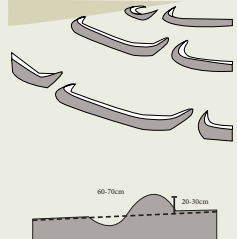
Echange de savoirs et sensibilisation dans la forêt communautaire de Koankin, Burkina Faso



Dialogue avec les populations locales sur les enjeux liés à l'eau, Djibouti

Tableau 2: Quelques techniques et savoir-faire locaux de GDT en Afrique (Diop et al., 2022 ; OSS, 2017 ; Liniger et al., 2011).

| Nom | Zones d'application | Description | Illustration |
|---|--|---|--------------|
| Zai | Nord, ouest et est de l'Afrique - Originaire d'Afrique de l'Ouest | Captage des eaux de ruissellement par des trous afin d'alimenter un végétal planté au milieu et de faciliter l'infiltration dans les nappes phréatiques. La méthode consiste à creuser un trou qui va recevoir l'eau de pluie, du fumier et des graines. | |
| Diguettes en pierres ou cordons pierreux ou lignes de pierres | Afrique de l'Ouest, Afrique de l'Est et australe | Ralentissement du ruissellement et augmentation de l'infiltration de l'eau afin d'améliorer la production dans les zones semi-arides. Parallèlement, les sédiments sont retenus derrière ces barrières semi-perméables. | |
| Demi-lune | Afrique de l'Ouest et de l'Est | Augmentation de l'infiltration de l'eau, réhabilitation des terres dégradées, stabilisation des sols et réduction de l'érosion hydrique en creusant des trous en forme de demi-lune suivant la pente et les courbes de niveau du terrain. | |
| Culture en terrasses (Terrasse « Fanya juu ») | Afrique de l'Est, Togo, Cameroun, Soudan, Maroc, zones escarpées à travers l'Afrique | Mesures de barrières transversales populaires et réussies dans le secteur de l'agriculture à petite échelle. Les digues de contour sont construites en projetant la terre vers le haut à partir de tranchées situées juste en dessous. Cette conception conduit à la formation progressive de terrasses avec un lit plat ou légèrement incliné vers l'avant. Réduction des pertes de sol et d'eau et amélioration des conditions de croissance des plantes. | |

| Nom | Zones d'application | Description | Illustration |
|--|--|--|---|
| Haies vives | Kenya, Cameroun, Rwanda | Augmentation de la qualité de conservation des eaux et de la gestion intégrée de la fertilité des sols, et réduction de l'érosion des berges par la plantation sur une ou plusieurs rangées des alignements d'arbres, d'arbustes ou d'arbrisseaux, d'une ou de plusieurs espèces. |  |
| Brise-vent | Zones avec une grande vitesse de vent (plus de 35km/h) | Barrières d'arbres et d'arbustes qui protègent contre les dégâts du vent : réduction de la vitesse du vent, protection du développement des plantes (cultures agricoles et fourrages), amélioration des microenvironnements pour augmenter la croissance des plantes, délimitation des limites des champs et augmentation du stockage du carbone. |  |
| Meskat | Afrique du Nord | Augmentation de la quantité d'eau reçue par les cultures en utilisant comme impluvium la surface des collines qui n'est pas cultivable et en plantant les arbres dans les vallons et au bas des versants. |  |
| Jessour | Afrique du Nord | Augmentation de la rétention de l'eau de ruissellement et des matériaux de charriage dans le sol, ainsi que la réduction de l'érosion hydrique en construisant des digues en terre. L'ouvrage est armé en aval par un mur de pierres sèches avec une hauteur variable selon l'écoulement. |  |
| Diguettes de sol/de terre (ou « billons » en Afrique australe) | Afrique de l'Ouest et du Sud | Conservation des sols par la construction d'une diguette en terre battue le long de courbes de niveaux en creusant un canal et en créant une petite crête en contrebas. Ces diguettes sont construites progressivement et entretenues annuellement en rajoutant de la terre sur la diguette. A la différence des cordons de pierres, elles empêchent parfaitement le ruissellement de l'eau en lui barrant la route. |  |

II.4- EFFORTS EN MATIÈRE DE GDT ET PRÉREQUIS POUR PARVENIR À LA NEUTRALITÉ EN MATIÈRE DE DÉGRADATION DES TERRES - NDT

II.4.1- CIBLES ET OBJECTIFS NATIONAUX DE NDT

La décision 3/CoP 12 (CNULCD, 2015) a invité les Parties à la Convention à formuler des objectifs nationaux pour parvenir à la NDT en fonction de leur situation nationale spécifique et de leurs priorités de développement. Mandaté par cette décision, le mécanisme mondial de la CNULCD a mis en place le programme mondial de soutien aux objectifs de la NDT (*Target Setting Programme - TSP*) pour tous les pays afin de définir les niveaux de référence nationaux, d'identifier les objectifs volontaires et les mesures associées pour atteindre la NDT d'ici 2030, et de suivre les progrès accomplis dans la réalisation de ses objectifs.

Les cibles nationales volontaires de la Neutralité en matière de Dégradation des Terres sont les mêmes que celles établies lors de l'état de référence. La neutralité est généralement l'objectif minimum : les pays peuvent choisir de définir une cible plus ambitieuse, à savoir améliorer le capital naturel terrestre par rapport à l'état de référence pour augmenter la quantité de terres saines et productives.

Parmi les pays de la région, 48 se sont engagés dans le processus de définition de cibles de NDT et ont défini et approuvé les objectifs nationaux volontaires par le biais de la consultation du groupe de travail (rapport national NDT- TSP).

Néanmoins, parmi les pays de la région qui ont fixé des objectifs volontaires de NDT, nombreux sont ceux qui ne disposent ni d'un mécanisme de suivi pour la mise en œuvre, ni d'outils pour en évaluer les progrès, ni de données locales précises sur les indicateurs nationaux pertinents pour calculer l'indicateur ODD 15.3.1.

II.4.2- ENGAGEMENTS ENVERS LA NDT EN AFRIQUE

Pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation de la Neutralité en matière de Dégradation des Terres d'ici 2030, les pays ont estimé les niveaux de référence de la dégradation des terres pour la période 2000-2015 par rapport aux trois sous-indicateurs convenus et ont défini leurs mesures d'intervention. Ces analyses ont été réalisées en utilisant une combinaison de données mondiales et nationales, en fonction des ressources disponibles dans les pays. Les sources et les données disponibles sur ces sous-

indicateurs sont dérivées des systèmes mondiaux d'observation, permettant une évaluation plus précise et pertinente de la dégradation des terres au niveau des pays. Ces trois sous-indicateurs pourraient être associés ou renforcés par des indicateurs de niveau national.

Dans les pays africains et selon les rapports nationaux soumis à la CNULCD, plus de 3 400 000 km² doivent être restaurés dans le cadre des objectifs de la NDT. Les pays dont les engagements sont les plus importants sont situés en Afrique de l'Ouest. La superficie promise pourrait être considérée importante, car la région de l'Afrique compte près de 2 630 000 km² de terres dégradées.

Dans ce contexte, il est nécessaire de souligner que les objectifs de restauration et de NDT, les stratégies et les plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) et les Contributions déterminées au niveau national (CDN) sont reliés. Cela permet de réaliser des synergies entre les trois Conventions de Rio de manière optimale. Dans la plupart des cas, les mesures visant à atteindre l'objectif de la NDT seront également bénéfiques pour la conservation de la biodiversité, ainsi que pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.

Les engagements des pays dans leurs rapports ont été classés comme suit :

- Améliorer la productivité des zones agricoles et des terres cultivées ;
- Réduire la déforestation / augmenter les zones forestières ;
- Améliorer la productivité des terres et les stocks de carbone organique du sol ;
- Restaurer et gérer durablement les terres pastorales, les prairies, les savanes et les pâturages ;
- Régénérer les terres dénudées ;
- Réduire le taux de perte de la surface du sol par l'érosion.

Il est essentiel que les engagements pris dans le cadre de la Neutralité en matière de Dégradation des Terres respectent les normes de restauration écologique. Souvent, les pays privilégient les mesures de boisement qui sont faciles à mettre en œuvre et rentables. Toutefois, le succès de la

restauration ne devrait pas être évalué uniquement en fonction du nombre d'hectares en cours de restauration ou d'arbres plantés, mais également en termes de capital naturel terrestre amélioré et de services écosystémiques restaurés.

II.4.3- OBSTACLES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA GDT

Malgré les promesses, la mise en œuvre de la gestion durable des terres à grande échelle fait face à plusieurs obstacles :

Manque de données et de suivi : L'absence de systèmes de surveillance efficaces et le manque de données fiables sur l'état des terres entravent la prise de décisions éclairées. Cette lacune rend difficile l'évaluation précise de l'étendue de la dégradation, la planification d'interventions ciblées et le suivi des progrès réalisés.

Insuffisance des financements : Les investissements actuels dans la gestion durable des terres sont bien en deçà des besoins. Le financement pour inverser la dégradation des terres et lutter contre la désertification en Afrique (Objectif de développement durable 15.3) manque de plus de 300 milliards de dollars par an. Ce déficit de financement limite considérablement l'échelle et l'impact des initiatives de gestion durable des terres (WRI, 2021)

Faible engagement politique : La gestion durable des terres n'est souvent pas une priorité dans les agendas politiques nationaux, malgré les engagements pris au niveau international. Le manque de volonté politique se traduit par une faible cohérence dans les actions, des cadres réglementaires ainsi que des allocations budgétaires insuffisamment adaptés.

Défis de coordination et de mise à l'échelle : La fragmentation des efforts et le manque de coordination entre les différents acteurs limitent l'impact des initiatives existantes. Les succès locaux peinent souvent à être reproduits à plus grande échelle en raison de contraintes institutionnelles, de la diversité des contextes locaux et du manque de mécanismes efficaces pour partager les connaissances et les bonnes pratiques.

II.4.4- MISE À L'ÉCHELLE DE LA GESTION DURABLE DES TERRES

La mise à l'échelle de la GDT présente une opportunité significative pour promouvoir les objectifs de l'Agenda 2030 des Nations Unies et les principes de la CNULCD. En favorisant la conservation des sols, la gestion

responsable des ressources naturelles et le renforcement de la résilience des écosystèmes, cette approche contribue directement à l'objectif 15 des ODD visant à protéger, restaurer et promouvoir une utilisation durable des écosystèmes terrestres. En encourageant des pratiques agricoles durables, la mise à l'échelle de la GDT soutient la réduction de la pauvreté (ODD 1), la sécurité alimentaire (ODD 2), et la promotion de la croissance économique durable (ODD 8). L'expansion de la GDT en Afrique s'aligne harmonieusement avec les aspirations de l'Agenda 2030, renforçant ainsi les engagements envers un avenir plus équitable, résilient et respectueux de l'environnement.

Technique des demi-lunes, Niger



III- RECOMMANDATIONS POUR LA RESTAURATION ET LA GESTION DURABLE DES TERRES

L'extension efficace de la GDT nécessite une reconnaissance et une appropriation des avantages qui lui sont liés par les utilisateurs des terres, ou encore l'accès à des incitations appropriées. Par exemple, pour les agriculteurs démunis, l'adoption de pratiques de restauration des terres dépendra de divers facteurs, notamment l'engagement à long terme, tant politique que financier, en faveur de la mise en œuvre de programmes de GDT. La réglementation du système foncier, l'accès à la terre et la gouvernance locale jouent également un rôle crucial, tout comme la participation effective des bénéficiaires dans l'élaboration des politiques, la planification et la mise en œuvre des stratégies. L'alignement avec les pratiques locales, les systèmes de production existants, les valeurs culturelles, et les aspirations communautaires est essentiel. Les conditions biophysiques défavorables, telles que le climat et les sols, ainsi que les défis techniques, les opportunités de marché, et les dynamiques sociales locales, représentent des obstacles supplémentaires.

La question de l'expansion des bonnes pratiques demeure une préoccupation majeure dans le domaine de la gestion des terres. Les solutions de conservation et de restauration des terres qui ont prouvé leur efficacité ne sont pas toujours largement adoptées en raison de la variabilité contextuelle et des besoins spécifiques à chaque région. Il est impératif de mettre en place des programmes ambitieux de co-production de bonnes pratiques, en garantissant des conditions initiales de financement, un cadre politique consolidé et durable, ainsi qu'un marché favorable aux chaînes de valeur. Le renforcement des capacités, non seulement par le biais des canaux techniques étatiques, mais également au sein des communautés à travers des plateformes d'échange et de démonstration, est essentiel. Dans ce contexte, la gestion des connaissances et le partage d'expérience, l'accès au foncier et la mobilisation des fonds domestiques, émergent comme des leviers essentiels pour favoriser la mise à l'échelle de bonnes pratiques en matière de GDT.

L'Afrique, riche en ressources naturelles mais vulnérable aux effets du changement climatique et aux pratiques non durables, se trouve à la croisée des chemins. Les États africains ont pris des engagements, notamment à travers la CNULCD, pour restaurer des millions d'hectares de terres d'ici 2030. Ces engagements nécessitent une coordination des efforts internationaux, nationaux et locaux, ainsi que des financements adéquats pour garantir une transition réussie vers des systèmes de gestion des terres plus durables.

À travers cette série de recommandations, des pistes concrètes pour la restauration des terres et l'instauration de pratiques agricoles durables sont identifiées, tout en assurant une gestion intégrée des ressources naturelles.

III.1- PRIORITÉ IMMÉDIATE POUR FREINER LA DÉGRADATION DES TERRES

Agir rapidement pour prévenir la dégradation des terres

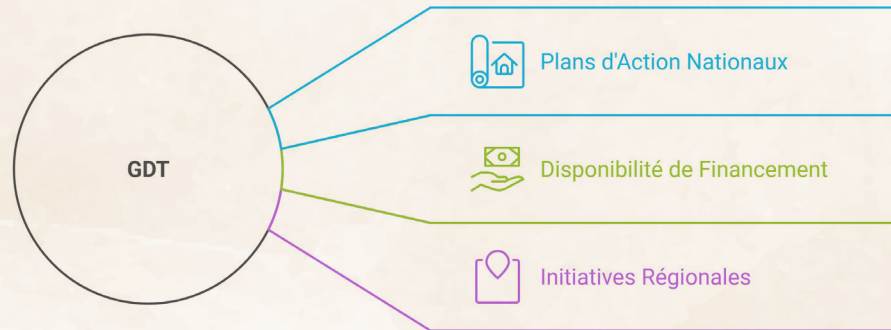
L'inaction face à la dégradation des terres entraîne des coûts exponentiels, rendant les efforts de restauration plus complexes et coûteux à mesure que le temps passe. Il est donc crucial de mettre en œuvre des interventions rapides et efficaces pour restaurer les terres avant qu'elles n'atteignent un point de non-retour, menaçant ainsi la productivité agricole et la qualité de vie des populations.

Mettre en œuvre les plans d'action nationaux

Les pays africains doivent honorer leurs engagements en matière de GDT en mettant en œuvre leurs Plans d'Action Nationaux de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD) et leurs stratégies de NDT. Cela implique de renforcer les capacités des institutions locales et nationales pour une meilleure gestion des ressources naturelles, tout en adoptant des mesures spécifiques telles que la conservation des sols et la promotion d'une agriculture durable.

Cependant, la réussite de ces actions dépend de la disponibilité de financements, que ce soit via des ressources propres ou par le biais de la coopération internationale. Des initiatives régionales comme la Grande Muraille Verte et l'AFR100 (initiative pour la restauration des paysages forestiers africains) sont essentielles pour ralentir la dégradation et restaurer des millions d'hectares à l'horizon 2030.

Voies vers une gestion durable des terres en Afrique



Faciliter l'accès aux financements

L'accès aux financements est souvent complexe et représente un obstacle majeur à la mise en œuvre des programmes de restauration des terres. De nombreux pays font appel à des experts internationaux pour monter des dossiers de financement, ce qui génère des coûts importants. Il est crucial de former des experts locaux sur les mécanismes de financement, tels que le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le Fonds d'Adaptation (FA) ou le Fonds Vert pour le Climat (GCF), afin de renforcer leur autonomie.

Les initiatives de grande envergure, comme l'initiative AFR100 ou la Grande Muraille Verte, permettent de mobiliser des ressources plus importantes, attirant ainsi des investissements publics et privés. Elles ont l'avantage d'avoir un impact massif, de créer des plateformes de partage de connaissances et de mobiliser un soutien international.

Promouvoir les techniques traditionnelles pertinentes

Les techniques agricoles traditionnelles africaines, telles que les systèmes d'agriculture en terrasses ou les pratiques de jachère, ont prouvé leur efficacité pour lutter contre la dégradation des terres. Ces méthodes, adaptées aux conditions locales, doivent être intégrées dans les stratégies nationales de GDT.

Des incitations économiques pourraient encourager les agriculteurs à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement et à abandonner des méthodes intensives de production qui épuisent les ressources naturelles. En valorisant ces savoirs traditionnels, les pays africains peuvent non seulement renforcer la résilience de leurs systèmes agricoles, mais aussi préserver la biodiversité et améliorer la productivité à long terme.

Autonomiser les communautés locales

La participation active des communautés locales, y compris les femmes et les groupes vulnérables est cruciale pour la réussite des initiatives de restauration des terres. Les approches participatives favorisent l'appropriation locale des projets et garantissent que les solutions mises en œuvre répondent aux besoins spécifiques des populations.

Les initiatives locales doivent inclure des programmes de formation, des transferts de technologies et des plans d'action qui engagent les communautés dès la phase de conception des projets.

Cycle d'engagement communautaire dans la restauration des Terres

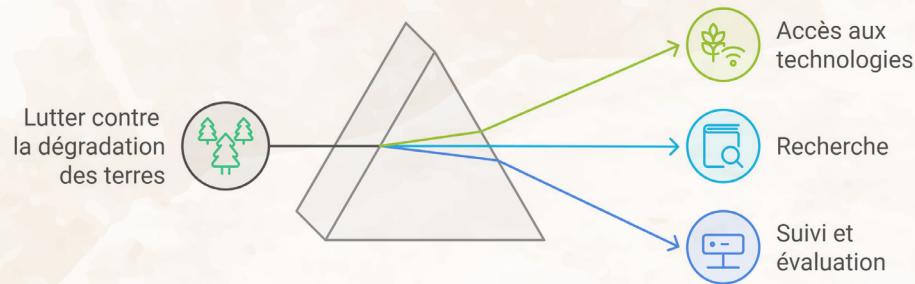


III.2- DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET PROMOTION DES INNOVATIONS

Favoriser le transfert de technologies et le renforcement des capacités

Pour répondre aux défis de la dégradation des terres, il est impératif de faciliter l'accès aux technologies et aux connaissances innovantes. Cela passe par des investissements dans la recherche scientifique et le développement de techniques adaptées aux contextes africains. Par ailleurs, des systèmes de suivi-évaluation doivent être mis en place pour évaluer l'impact des pratiques agricoles sur l'environnement et la productivité des terres.

Répondre à la dégradation des terres : accès aux technologies, recherche et suivi-évaluation



Adopter les technologies avancées pour évaluer et suivre la dégradation des terres

Les gouvernements africains doivent tirer parti des innovations technologiques, telles que les systèmes d'Observation de la Terre, pour une évaluation précise de la dégradation des terres. Ces outils permettent de mieux cibler les interventions, de surveiller l'état des sols et de mesurer l'impact des efforts de restauration. Leur adoption à grande échelle facilitera une gestion plus efficace des terres et renforcera la résilience des systèmes agricoles.

Mettre en place des systèmes de suivi-évaluation robustes

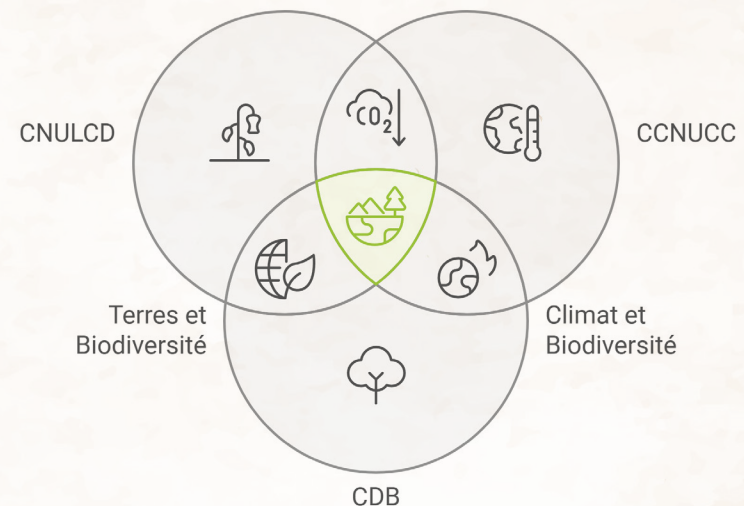
La mise en œuvre de systèmes de suivi-évaluation doit être une priorité pour mesurer l'efficacité des pratiques de gestion durable des terres. Ces systèmes fourniront des données précises sur les progrès réalisés, permettant aux décideurs d'ajuster les stratégies en temps réel et de garantir des résultats durables. Les données recueillies serviront également à évaluer les résultats en matière de neutralité en termes de dégradation des terres.

III.3- COORDINATION INTERNATIONALE ET RÉGIONALE

Assurer la synergie entre les trois conventions de Rio

La gestion durable des terres est étroitement liée aux objectifs des trois conventions internationales de Rio : la Convention sur la Lutte Contre la Désertification (CNULCD), la Convention-Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) et la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). Une approche coordonnée entre ces conventions est indispensable pour atteindre les objectifs globaux de développement durable, notamment en matière de séquestration de carbone, d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et de préservation de la biodiversité.

Gestion intégrée durable des Terres
Séquestration de Carbone



Normaliser les cartographies thématiques à l'échelle régionale

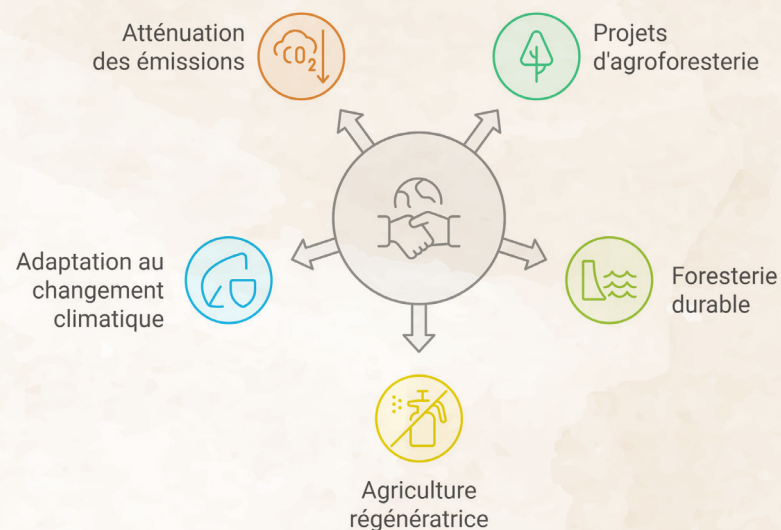
Il est essentiel de mettre en place une normalisation des cartographies thématiques entre les pays africains. Cela implique d'harmoniser les méthodes d'évaluation et de définir des échelles d'interprétation intelligentes et intégrées afin de rendre les données comparables. Cette approche facilitera également la coopération régionale et internationale pour lutter contre la dégradation des terres et soutenir les initiatives de restauration.

III.4- MOBILISATION DES RESSOURCES ET PARTENARIATS

Multiplier les partenariats public-privé (PPP)

La mobilisation des fonds pour la restauration des terres passe également par l'engagement du secteur privé. Les projets d'agroforesterie, de foresterie durable et d'agriculture régénératrice peuvent attirer des investissements du secteur privé tout en garantissant des retombées positives sur l'environnement et les communautés locales. Ces partenariats public-privé sont essentiels pour augmenter les rendements agricoles, tout en favorisant l'adaptation au changement climatique et l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

Engagement du secteur privé dans la restauration des Terres



En outre, la coopération stratégique entre les investisseurs privés, les gestionnaires des terres et la société civile est primordiale pour encourager une gestion durable et la restauration des terres dégradées en Afrique.

Affirmer le rôle central de la société civile

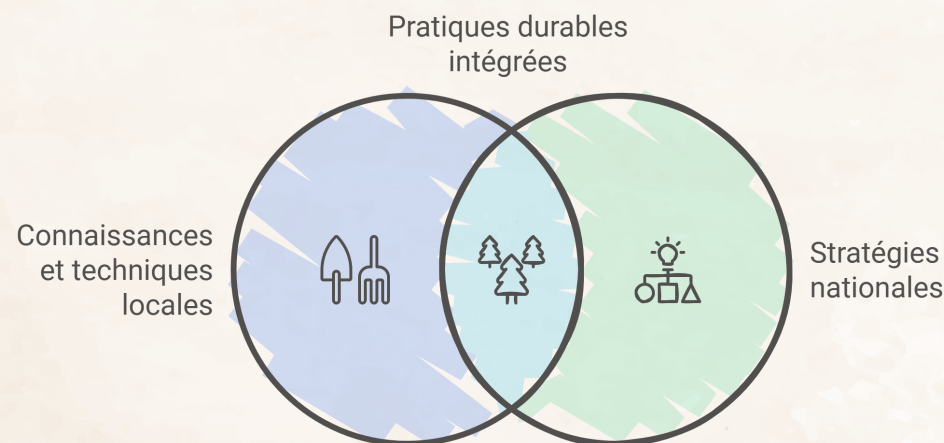
Les organisations de la société civile ont un rôle clé à jouer dans la restauration des terres. Elles facilitent la coopération entre les gouvernements, les ONG, et les communautés locales, tout en sensibilisant les populations à l'importance de la conservation des ressources naturelles. De plus, elles sont souvent en première ligne pour mobiliser des financements internationaux et mettre en œuvre des projets de reboisement et de gestion des ressources.

III.5- VALORISATION DES SAVOIRS LOCAUX ET SENSIBILISATION

Intégrer et valoriser les savoirs locaux et les techniques ancestrales

Les connaissances locales et les techniques ancestrales, telles que les systèmes de cultures traditionnelles et les pratiques de conservation des sols, doivent être pleinement intégrées dans les stratégies nationales de gestion durable des terres. Ces méthodes, éprouvées dans les contextes locaux, contribuent à la résilience des systèmes agricoles et à la préservation des ressources naturelles. Il est nécessaire de créer des plateformes de partage d'informations pour favoriser la diffusion de ces bonnes pratiques.

Intégration des connaissances locales pour la durabilité



Mettre en oeuvre une sensibilisation et une communication ciblée

Des campagnes de sensibilisation doivent être développées pour encourager l'adoption de pratiques agricoles durables. Cela inclut l'éducation sur les méthodes de conservation des sols, la diversification des cultures, et la protection des ressources hydriques.

Ces initiatives doivent commencer sur le terrain, dans les communautés elles-mêmes, et se déployer progressivement vers des niveaux plus larges, garantissant ainsi leur appropriation et leur efficacité.

La sensibilisation doit également souligner l'importance du savoir-faire opérationnel, en valorisant les pratiques concrètes et adaptées des communautés locales. En reconnaissant les détenteurs de savoirs traditionnels comme des partenaires essentiels, ces actions permettront non seulement d'assurer la réussite de la restauration écologique, mais aussi de renforcer la résilience des systèmes agricoles face aux défis environnementaux, tout en favorisant un développement durable véritablement ancré dans les réalités du terrain.

III.6- APPROCHE PROACTIVE, BASÉE SUR LA SCIENCE

Les actions de restauration et de gestion durable des terres doivent reposer sur des preuves scientifiques solides et une approche proactive. Il est essentiel que les décideurs s'appuient sur les résultats de la recherche pour mettre en oeuvre des stratégies adaptées aux contextes locaux et régionaux, en anticipant les futurs défis posés par la dégradation des terres et le changement climatique. Cette approche garantira des interventions ciblées et efficaces, maximisant les impacts positifs sur les terres et les communautés.

Gestion proactive des Terres



CONCLUSION ET APPEL À L'ACTION

La dégradation des terres en Afrique constitue une urgence environnementale et socio-économique aux répercussions profondes sur la productivité agricole, la sécurité alimentaire, la biodiversité et la stabilité des communautés vulnérables. Face à l'ampleur de ce défi, l'adoption de solutions durables et résilientes, telles que proposées dans ce résumé, s'avère indispensable. Le suivi rigoureux de l'indicateur 15.3.1 des Objectifs de Développement Durable, enrichi par l'utilisation de données satellitaires et la cartographie dynamique, constitue un arsenal d'outils puissants pour évaluer l'état des terres et guider stratégiquement les efforts de restauration.

Les pratiques innovantes comme l'agroforesterie, la gestion durable des pâturages et la reforestation, conjuguées aux savoirs ancestraux des communautés locales, ont démontré leur efficacité pour restaurer la fertilité des sols, optimiser la séquestration du carbone et consolider la résilience des écosystèmes africains. Cependant, le succès de ces initiatives dépend d'une synergie accrue entre les gouvernements, les communautés locales, les organisations de la société civile et les institutions internationales, accompagnée de campagnes de sensibilisation et de communication percutantes.

Il est impératif que l'ensemble des parties prenantes se mobilise sans délai pour renverser la tendance à la dégradation des terres. Les gouvernements doivent concrétiser leurs engagements à travers des Plans d'Action Nationaux ambitieux, soutenus par des mécanismes de financement innovants et inclusifs. L'investissement dans les technologies de pointe pour la surveillance et le renforcement des capacités locales s'avèrent fondamentaux pour garantir l'efficacité des stratégies de gestion durable des terres.

Chaque acteur, qu'il soit public ou privé, local ou international, est appelé à jouer un rôle déterminant dans cette mobilisation collective. La gestion durable des terres en Afrique transcende la simple réponse aux défis écologiques et économiques ; elle trace la voie vers un avenir plus prospère et équitable pour les générations futures. Ensemble, engageons-nous dans la restauration des terres africaines, garante d'un avenir durable pour tous.



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- CBD Secretariat & Society for Ecological Restoration (SER). (2019). A Companion to the Short-Term Action Plan on Ecosystem Restoration - Resources, Case Studies, and Biodiversity Considerations in the Context of Restoration Science and Practice. Montreal, Canada.
- CNULCD. (2015). UNCCD 2015a Decision 3/COP.12. 20831 (January): 80. Bonn, Germany
- Critchley, W., Harari, N., & Mekdaschi-Studer, R. (2021). Restoring Life to the Land: The Role of Sustainable Land Management in Ecosystem Restoration. UNCCD and WOCAT.
- Durbecq, A., Jaunatre, R., Buisson, E., Cluchier, A., & Bischoff, A. (2020). Identifying Reference Communities in Ecological Restoration: The Use of Environmental Conditions Driving Vegetation Composition. *Restoration Ecology*, 28(6), 1445-1453.
- Gann, G. D., McDonald, T., Walder, B., Aronson, J., Nelson, C. R., Jonson, J., & Dixon, K. W. (2019). Principes et normes internationaux pour la pratique de la restauration écologique. Deuxième édition. *Restoration Ecology*, 27(S1), S1-S46.
- IIED, 2011. Institut International pour l'Environnement et le Développement. <https://www.iied.org/sustainable-land-management-technologies#:~:text=Stone%20lines%20were%20originally%20>
- Initiative ELD & PNUE. (2015). L'économie de la dégradation des terres en Afrique : les bénéfices de l'action l'emportent sur ses frais. Disponible sur www.eld-initiative.org.
- IPBES. (2018). The IPBES regional assessment report on biodiversity and ecosystem services for Africa. Archer, E. Dziba, L., Mulongoy, K. J., Maoela, M. A., and Walters, M. (eds.). Secretariat of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services, Bonn, Germany. 492.
- Liniger, H.P., R. Mekdaschi Studer, C. Hauert and M. Gurtner. (2011). La pratique de la gestion durable des terres. Directives et bonnes pratiques en Afrique subsaharienne. TerrAfrica, Panorama mondial des approches et technologies de conservation (WOCAT) et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).
- M.J. Sanz, J. de Vente, J.-L. Chotte, M. Bernoux, G. Kust, I. Ruiz, M. Almagro, J.-A. Alloza, R. Vallejo, V. Castillo, A. Hebel, and M. Akhtar-Schuster. (2017). Sustainable Land Management contribution to successful land-based climate change adaptation and mitigation. A Report of the Science-Policy Interface. United Nations Convention to Combat Desertification (UNCCD), Bonn, Germany. https://www.unccd.int/sites/default/files/documents/2017-09/UNCCD_Report_SLM_web_v2.pdf.
- OIM. (2009). Migrations, changements climatiques et environnement. https://www.iom.int/sites/g/files/tmzbdl486/files/our_work/ICP/IDM/iom_policybrief_may09_fr.pdf
- Olsson, L., Barbosa, H., Bhadwal, S., Cowie, A., Delusca, K., Flores-Renteria, D., ... & Stringer, L. (2019). Land Degradation. In: *Climate Change and Land: an IPCC special report on climate change, desertification, land degradation, sustainable land management, food security, and greenhouse gas fluxes in terrestrial ecosystems*.
- OSS. (2024). « Terres d'Afrique : la dégradation et l'impératif de la gestion durable ».
- PNUE. (2021). Becoming #Generation Restoration: Ecosystem Restoration or People, Nature and Climate.
- UICN & WRI. (2014). Guide de la méthodologie d'évaluation des opportunités de restauration des paysages forestiers (MEOR) : Évaluer les opportunités de restauration des paysages forestiers à l'échelon national ou local. Document de travail (Version préliminaire). Gland, Suisse : UICN.
- UN.(2024) <https://www.un.org/fr/desa/un-report-world-population-projected-to-reach-9-6-billion-by-2050>
- WRI. (2021). Les entrepreneurs ont besoin de financement pour restaurer les terres dégradées de l'Afrique. <https://www.wri.org/insights/financement-entrepreneurs-inverser-terres-degradation>
- OSS. (2017). <http://projet.oss-online.org/LCD/>

ISBN 978-9938-933-48-2



9 789938 933482

OSS, novembre 2024



Boulevard du Leader Yasser Arafat
BP 31, 1080 Tunis Carthage, Tunisie
Tél. : (+216) 71 206 633/634
Fax : (+216) 71 206 636
Courriel : boc@oss.org.tn



@OSS_Comms



@osscommunity



@company/osscommunity

www.oss-online.org

